



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

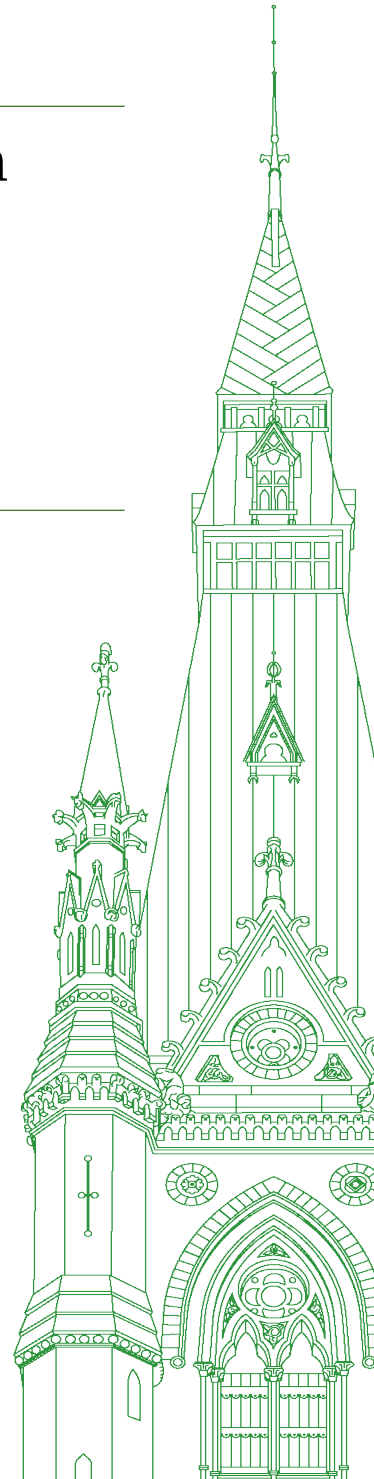
Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 039

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 26 mai 2026



Présidente : Dominique Vien

Comité permanent de la condition féminine

Le mardi 26 mai 2026

• (1100)

[Français]

La présidente (Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchamins—Lévis, PCC)): J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite cordialement la bienvenue à la 39^e réunion du Comité permanent de la condition féminine.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion qui a été adoptée par le Comité le jeudi 23 avril 2026, le Comité entreprend l'étude du rôle et de la capacité des refuges pour femmes et des logements de transition à soutenir les femmes et les filles au Canada. Pour la deuxième heure, nous passerons à huis clos pour l'examen d'un projet de rapport.

Comme toujours, la réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés. Nous ne sommes pas très sévères, mais il y a quand même un petit minimum à respecter.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui sont sur Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Si vous êtes sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ».

Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser leurs questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment maintenant pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute dont vous aurez besoin afin qu'on ne perde pas du temps précieux.

Je vous rappelle également que toutes les interventions des députés et des témoins doivent être adressées, idéalement, à la présidence.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins.

[Traduction]

Nous accueillons Mme Andrea Silverstone, directrice générale de Sagesse Domestic Violence Prevention Society. Nous avons aussi M. Marc Hull-Jacquin, fondateur et président-directeur général de Transit Secours.

[Français]

Bonjour, monsieur. Vous êtes ici, avec nous.

[Traduction]

Nous recevons Mme Anuradha Dugal, directrice générale d'Hébergement femmes Canada. Bienvenue au Comité.

Nous allons commencer par la déclaration liminaire de Mme Silverstone.

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Madame la présidente, puis-je avoir la parole?

[Français]

La présidente: Oui.

[Traduction]

Juanita Nathan: Avant que nous passions aux témoins, me permettez-vous de présenter une motion concernant la nomination de la vice-présidente?

[Français]

La présidente: Bien sûr.

[Traduction]

Juanita Nathan: Je propose la candidature de Mme Marilyn Gladu au poste de vice-présidente du Comité.

[Français]

La présidente: Je vais donner la parole à Mme la greffière.

[Traduction]

La greffière du Comité (Tina Miller): Merci.

Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le poste de premier vice-président doit être rempli par un député du parti ministériel.

Je suis prête à recevoir des motions pour l'élection du premier vice-président.

Juanita Nathan: Je propose la candidature de Mme Marilyn Gladu au poste de première vice-présidente.

La greffière: Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il aux membres du Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Merci. Mme Gladu est élue au poste de première vice-présidente du Comité.

[Français]

La présidente: Félicitations, madame Gladu.

Je reprends les choses là où je les ai laissées.

[Traduction]

Bienvenue au Comité. Nous allons commencer par les déclarations liminaires.

Madame Silverstone, je vous cède la parole pour cinq minutes.

Andrea Silverstone (directrice générale, Sagesse Domestic Violence Prevention Society): Merci beaucoup.

Bonjour. Je m'appelle Andrea Silverstone. Je suis directrice générale de l'organisme Sagesse Domestic Violence Prevention Society, dont la mission est d'ébranler les structures de la maltraitance auprès de personnes, d'organisations et de communautés en Saskatchewan et en Alberta.

Merci infiniment de me donner l'occasion de m'adresser au Comité pour discuter des refuges et de l'hébergement dans le contexte de la violence fondée sur le genre.

Les éléments importants sont nombreux, mais je vais me concentrer aujourd'hui sur la façon dont le système est structuré pour soutenir les femmes qui quittent une relation violente et sur ce qui empêche à mon avis cette structure à répondre à leurs besoins. Mon point de vue se fonde sur plus de 20 ans d'expérience comme travailleuse sociale en contact direct avec des survivantes de même que sur la recherche existante et des données probantes issues du travail sur le terrain.

À la base, le système confond deux expériences distinctes vécues par les femmes: d'une part, le besoin immédiat de sécurité à la suite d'actes violents, et d'autre part, le besoin d'un logement stable après avoir quitté une relation de violence. Lorsque la distinction entre ces deux besoins n'est pas faite, le système devient inadéquat parce qu'il n'est pas en mesure de fournir aux femmes le bon soutien au bon moment.

La violence fondée sur le genre est protéiforme. Certaines femmes vivent du contrôle coercitif continu associé à un risque élevé de préjudice grave, tandis que d'autres vivent de la violence qui ne comporte pas le même niveau de contrôle coercitif, mais qui les contraint à quitter leur domicile. Il est crucial que cette distinction se transpose dans les politiques qui déterminent ce dont les femmes ont besoin pour être en sécurité et refaire leur vie.

Les données canadiennes font ressortir une lacune évidente dans les mécanismes d'intervention au pays. Seule une petite proportion de femmes qui vivent de la violence trouvent une place dans des refuges. Par ailleurs, les refuges nous rappellent constamment que la pénurie de logements abordables est le principal obstacle des femmes qui quittent les refuges; elles sont en effet environ un tiers à retourner vivre avec un partenaire violent parce qu'elles n'ont pas de solution de logement viable.

Ces femmes ne sont pas seulement aux prises avec un problème de logement; elles doivent aussi composer avec un problème de sécurité caractérisé par des contraintes économiques et structurelles.

À Sagesse, la plupart des femmes qui recourent à nos services n'ont pas besoin de refuge d'urgence, mais elles sont aux prises avec de graves problèmes de logement qui découlent directement de la maltraitance commise à leur endroit. Un grand nombre de ces femmes semblent jouir d'une sécurité financière, mais elles sont toujours sous l'emprise de contrôle financier ou de violence juridique. En quittant leur relation violente, les femmes vivent souvent une perte de logement, de l'instabilité financière et une rupture des liens avec la communauté. La difficulté pour elles n'est pas l'accès à

une infrastructure sécuritaire; c'est l'accès à un logement, à de l'aide et à une stabilité qui leur permettront de se retrouver en sûreté.

Il y a deux groupes très distincts de femmes associés chacun à des besoins très différents. Le premier a des besoins pressants de sécurité. C'est un groupe restreint de femmes — environ probablement de 6 % à 20 % des survivantes — qui fuient la violence et qui ont besoin d'un refuge, de confidentialité et de soutien intensif. Les femmes du deuxième groupe ont des besoins de logement liés à un déplacement. Cette majorité de survivantes — environ 80 % à 90 % — a besoin d'un accès rapide à un logement abordable, d'un soutien financier et juridique et de la possibilité de rester dans leur communauté.

Pour l'heure, nous réclamons un système et des refuges pour servir les deux groupes. Les conséquences sont tangibles. En l'absence d'autres voies d'accès, des femmes se font orienter vers des refuges même si elles n'en ont pas besoin. Par conséquent, ces endroits débordent et les femmes y restent plus longtemps, ce qui empêche certaines femmes les plus à risque d'accéder à un espace sécuritaire.

Ce n'est pas seulement une question de capacité. C'est la structure du système fondée sur le genre qui rend difficile pour les femmes de quitter en toute sécurité une situation de violence conjugale. Le travail de Sagesse démontre les avantages du soutien communautaire intégré, qui permet aux femmes de maintenir les liens avec leur communauté lorsque c'est sécuritaire. Ce soutien permet également de résoudre les difficultés financières, juridiques et émotionnelles et liées au logement et de renforcer l'aide informelle fournie par les amis, la famille et la communauté. Pour de nombreuses femmes, les soutiens informels jouent un rôle central dans leur stabilité et leur sécurité à long terme.

J'aimerais soumettre au Comité quatre recommandations clés.

Premièrement, il faut conserver et renforcer les refuges comme infrastructures essentielles spécialisées de sécurité pour les femmes les plus à risque. Deuxièmement, il faut développer des parcours de logement parallèles pour les femmes déplacées par la violence qui n'ont pas besoin d'un refuge d'urgence, tels que le relogement rapide et les prestations de logement transférables. Troisièmement, il faut investir dans des services de proximité intégrés et complets et reconnaître l'importance des systèmes informels de soutien par les pairs. Quatrièmement, il faut réduire les perturbations inutiles en permettant aux femmes de rester dans leur communauté et dans leur domicile lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

La violence fondée sur le genre est associée à un éventail de besoins. Les données probantes démontrent que seulement une minorité de femmes ont besoin de refuges hautement sécurisés et que la majorité d'entre elles ont besoin de soutiens au logement et à la stabilisation pour sortir d'une situation violente en toute sécurité. Le fait de traiter ces besoins comme interchangeable entraîne le débordement des refuges et la limitation des options pour les femmes. Une approche différenciée selon les besoins en logement améliorera la stabilité, la sécurité et les résultats pour les femmes partout au Canada.

• (1105)

Je vous remercie de votre temps et de votre attention.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Silverstone. Vous avez bien respecté votre temps de parole.

Monsieur Hull-Jacquin, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Marc Hull-Jacquin (fondateur et président-directeur général, Transit Secours): Merci, mesdames et messieurs.

Je m'appelle Marc Hull-Jacquin et je suis le PDG et le fondateur de Shelter Movers — Transit Secours.

En tant que seul service canadien gratuit de déménagement et d'entreposage destiné aux victimes fuyant la maltraitance, Transit Secours est heureux d'apporter son point de vue unique et sa portée nationale pour éclairer les travaux du Comité, en se concentrant sur les trois questions qui vous sont soumises dans le cadre de votre étude.

Pour les survivantes fuyant la violence fondée sur le genre, la crise actuelle du logement au Canada reste un obstacle majeur et omniprésent à l'autonomie, à la sécurité et à la stabilité dans leur cheminement vers un avenir meilleur. Ayant réalisé plus de 10 000 déménagements pour des femmes et des enfants en situation de crise, Transit Secours a pu observer de première main comment le manque de logements sûrs, abordables et adaptés contribue à la multitude de risques et d'obstacles qui s'accumulent et auxquels les survivantes sont confrontées avant, pendant et après les incidents de violence.

Malgré la diversité et le caractère unique des expériences des survivantes, un logement sûr et stable est systématiquement mis en avant comme une préoccupation majeure lorsqu'il s'agit de décider de quitter ou non un agresseur.

Pour comprendre le lien entre un logement sûr et stable et les expériences variées des survivantes, nous devons saisir le calcul nuancé, complexe et souvent à haut risque que de nombreuses survivantes sont contraintes d'effectuer lorsqu'elles décident de quitter leur agresseur. Des facteurs clés tels que l'isolement social, la précarité financière et les traumatismes psychologiques ou physiques répétés créent un environnement dans lequel quitter un agresseur semble souvent tout à fait insurmontable et inimaginable. Pour une survivante qui parvient à surmonter ces obstacles et d'autres difficultés graves, le fait de ne pas savoir où elle et ses enfants vivront ensuite conduit de nombreuses survivantes à conclure qu'il vaut mieux endurer de nouvelles violences à la maison plutôt que de partir.

Deux messages combinés sont au cœur de nombreux récits de violence et de coercition: que le monde est un endroit dangereux où l'on ne peut faire confiance à personne et que la victime est incapable de s'en sortir seule. Un logement sûr et stable, ainsi qu'une aide pour rassembler et conserver ses effets personnels, offrent aux victimes un contre-récit positif et valorisant qui peut souvent faire la différence entre partir ou rester dans une relation abusive.

Comme nous le savons, les données révèlent qu'en moyenne, les survivantes retournent sept fois dans la relation abusive. Au moment où de nombreuses survivantes décident de fuir, l'agresseur a pris le contrôle des finances familiales, des relations sociales et souvent du sentiment d'autonomie et d'estime de soi de la survivante.

Bon nombre des clientes de Transit Secours ont quitté leur agresseur au moins une fois. À chaque fois que la survivante revient, l'idée de partir semble de moins en moins réalisable sur le plan logistique, financier et émotionnel. À mesure que la dépendance et l'isolement de la survivante s'accroissent, la fréquence et la gravité

de la violence ont également tendance à augmenter. À mesure que les coûts du logement et les frais de subsistance augmentent, chaque départ devient de plus en plus coûteux et hors de portée.

Les refuges d'urgence pour femmes et les maisons de transition ont toujours joué un rôle central dans le filet de sécurité sociale du Canada. Le personnel de ces refuges et maisons de transition subit une pression énorme pour innover en permanence afin de répondre aux besoins de plus en plus diversifiés des survivantes, et s'efforce d'offrir des services et des capacités aussi variés que les communautés extrêmement diverses qu'il dessert.

En travaillant en étroite collaboration avec des centaines de refuges et de maisons de transition dans tout le pays au cours des 10 dernières années, Transit Secours a observé les nombreuses façons dont les refuges s'efforcent de s'adapter et de répondre aux besoins des communautés locales en crise, avec des degrés de réussite variables malgré des efforts considérables.

Transit Secours considère que les exigences financières et administratives sans cesse croissantes imposées aux refuges et aux foyers de transition sont insoutenables et intenables, compte tenu du vaste écosystème de services qui soutient actuellement les personnes et les familles victimes de maltraitance. Depuis trop longtemps, les refuges et les foyers de transition portent le fardeau de vouloir répondre à tous les besoins de toutes les victimes. Transit Secours a observé que, plutôt que de se concentrer sur leurs domaines d'expertise pour maximiser leur efficacité et leur incidence, les refuges et les maisons de transition ont tendance à privilégier l'offre d'une large gamme de services malgré des capacités réduites.

Une approche centrée sur les victimes permettrait de comparer les besoins et les priorités des sous-groupes de victimes au sein d'une communauté aux services disponibles dans cette région. Cette méthode met l'accent sur un système de prise en charge complet, holistique et adapté à la communauté. Un écosystème de services aux victimes, qui comprend généralement plus de 30 organisations distinctes, permet de répartir la responsabilité et la charge qui pèsent sur les refuges et les maisons de transition, afin de permettre à des organisations comme Transit Secours de faire ce qu'elles font le mieux, de manière nuancée, globale et bienveillante.

Grâce à une meilleure dotation en ressources et à une meilleure coordination des organisations exerçant leurs activités au sein de cet écosystème de services aux survivantes, y compris les refuges et les maisons de transition, nous avons de meilleures chances d'obtenir des résultats nettement meilleurs pour les survivantes fuyant la maltraitance, tout en permettant aux refuges et aux maisons de transition de se concentrer sur leurs principaux domaines d'expertise, en fonction des besoins particuliers de leur communauté.

Merci.

• (1110)

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Hull-Jacquin.

[Traduction]

Madame Dugal, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

Anuradha Dugal (directrice générale, Hébergement femmes Canada): Je vais faire mes remarques en anglais, mais je peux répondre aux questions en français.

[Traduction]

Bonjour, madame la présidente et honorables membres du Comité. Je vous remercie de l'invitation.

Je m'appelle Anuradha Dugal. Je suis directrice générale de Women's Shelters Canada, Hébergement femmes Canada, qui regroupe 16 organisations provinciales et territoriales de refuges et soutient plus de 600 refuges dans tout le pays pour les femmes, les enfants et les personnes de tous genres fuyant la violence.

Nous soumettrons un mémoire écrit, comprenant notre dernier rapport national publié en mars, rédigé par Robyn Hoogendam et Chika Maduakolam, intitulé « L'hébergement sous pression: Réalités de première ligne des maisons d'hébergement au Canada », sur lequel s'appuient mes remarques.

Le principal message à retenir et le cœur de mon intervention, c'est que les refuges pour femmes victimes de violence aux quatre coins du Canada travaillent plus que jamais avec de moins en moins de moyens. Sans financement durable, sans investissements dans les infrastructures et sans solutions de logement, la capacité des refuges à soutenir les survivantes est mise à rude épreuve.

La montée de la violence et la crise du logement maintiennent les survivantes dans une situation sans issue, sans options sûres. Dans un rapport de 2024, HFC a constaté que 97 % des répondants à l'enquête sur les refuges ont indiqué qu'au cours des 12 mois précédents, il était devenu de plus en plus difficile d'aider les survivantes à trouver un logement. Cette crise du logement a entraîné des taux de refus de plus en plus élevés. Le manque de logements abordables signifie que les refuges aident moins de femmes en raison de l'effet de goulot d'étranglement créé par le fait que les femmes restent plus longtemps au refuge parce qu'elles n'ont nulle part où aller. Les taux élevés de roulement augmentent le risque de féminicide et d'autres préjudices à long terme liés au retour auprès d'un agresseur, car il n'y a nulle part ailleurs où aller.

Lorsque le système fonctionne avec des soutiens et des capacités suffisants, les refuges et les maisons de transition remplissent leur rôle initial, à savoir servir de passerelles vers un logement sûr et abordable. En l'absence de ces options, les refuges d'urgence et de deuxième étape prolongent leurs politiques de durée de séjour.

HFC gère également un programme qui soutient la construction de nouveaux refuges, car la demande non satisfaite conduit les refuges à envisager de créer de nouveaux espaces où les survivantes peuvent vivre et se rétablir en sécurité.

Il existe des liens évidents entre l'insécurité en matière de logement, la pauvreté et la violence fondée sur le genre. Les personnes hébergées dans des refuges ne représentent qu'une petite partie des survivantes dans le besoin. Celles qui peuvent aller ailleurs, par exemple chez des parents ou des amis, le font généralement. Les refuges sont destinés à celles qui ne peuvent aller nulle part ailleurs ou qui courent un risque accru de violence après la séparation. Les femmes n'ont pas besoin d'emménager dans un refuge pour accéder à de l'aide. Elles peuvent recourir à des services de proximité pour toutes sortes de prestations, telles que la planification de la sécurité, le counseling, l'orientation vers les services et d'autres organisations communautaires.

La pauvreté et la précarité des revenus sont des facteurs majeurs pour les survivantes hébergées dans des refuges. La violence est à la fois un facteur de pauvreté et de précarité du logement, et une conséquence du fait d'être sans domicile. L'emploi peut constituer

un facteur de protection pour les survivantes, car il leur apporte souvent indépendance, confiance et soutien social. Trop souvent, la violence suit les survivantes sur leur lieu de travail, et les employeurs commettent l'erreur de penser que les effets de la violence se traduisent par d'autres types de problèmes liés au rendement et au travail. Vous pouvez en apprendre davantage sur ce sujet sur notre site web, jelarecommande.ca.

Enfin, la capacité d'accueil et l'accessibilité des refuges pour femmes dans tout le Canada destinés à soutenir les femmes vulnérables et celles qui fuient la violence sont menacées. Plus de la moitié des organisations interrogées dans notre dernière publication font état de déficits chroniques dans leur financement opérationnel de base, reflétant des programmes de financement gouvernementaux et de base qui stagnent ou sont insuffisants et qui n'ont pas suivi le rythme, en particulier face à la hausse des coûts.

Les refuges ont une capacité limitée à offrir des soutiens spécialisés, en particulier pour répondre aux besoins intersectionnels des survivantes. Ces soutiens sont notamment limités pour les survivantes noires, ainsi que pour les survivantes bispirituelles, transgenres, intersexuées, de diverses identités de genre et de genre fluide, ainsi que pour les survivantes en situation de handicap. Cinquante-huit pour cent des refuges proposent des programmes ciblés et adaptés à la culture, mais ils manquent souvent de ressources et ne peuvent pas répondre pleinement à la demande.

Le personnel des refuges est nombreux, spécialisé et soumis à une pression intense. Le roulement de personnel, l'épuisement professionnel, les bas salaires et le poids émotionnel du travail restent omniprésents.

Notre rapport met en avant six recommandations, parmi lesquelles j'en soulignerai trois aujourd'hui.

Les refuges ont besoin d'investissements en capital soutenus en matière d'infrastructures.

• (1115)

Les survivantes doivent avoir accès à des services abordables...

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Dugal.

Anuradha Dugal: Est-ce que je peux juste finir de présenter les deux recommandations?

La présidente: En tout respect, pour le bon déroulement des travaux, je dois refuser. Sinon, nous allons manquer de temps. Je connais la générosité de mes collègues. Ils vont certainement vous donner l'occasion de compléter votre propos.

Anuradha Dugal: Merci.

La présidente: Nous commençons maintenant les entretiens.

Madame Cody, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Connie Cody (Cambridge, PCC): Merci.

Par votre entremise, madame la présidente, je tiens à remercier tous les témoins qui sont venus aujourd'hui parler de l'importante question des réseaux de refuges.

Ma question s'adresse à Andrea Silverstone.

Les femmes âgées sont particulièrement vulnérables à la coercition, au contrôle et à l'exploitation, mais des obstacles les empêchent d'accéder à des refuges. Leur agresseur peut être un membre de la famille ou un aidant naturel, et non un partenaire intime.

Dans le projet de loi C-16 du gouvernement, la loi visant à protéger les victimes, la définition du contrôle coercitif se limite aux partenaires intimes. Est-ce qu'elle devrait être élargie aux personnes de confiance afin de couvrir tous les types de coercition, pour mieux soutenir les aînés et améliorer leurs soins et leurs conditions de vie?

• (1120)

Andrea Silverstone: Ma réponse est oui, tout à fait.

L'une des recommandations de Sagesse, que j'ai communiquée lorsque j'ai pu témoigner devant le comité de la justice, portait sur la façon dont cette mesure législative devrait s'étendre aux personnes qui ont des relations de dépendance et de confiance. Elle doit inclure les personnes âgées ainsi que de nombreux autres groupes qui subissent un contrôle coercitif, mais pas nécessairement de la part d'un partenaire intime.

Connie Cody: Merci.

Nous savons que les personnes âgées sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de mobilité. Au milieu de la crise de l'abordabilité, de plus en plus d'aînés sont poussés vers le réseau de refuges.

Diriez-vous que ces refuges sont équipés pour répondre aux besoins uniques des aînés en matière de mobilité?

Andrea Silverstone: Je dirais que la plupart ne le sont pas.

Ce qu'il faut se demander, à mon avis, c'est si la plupart des aînés ont besoin d'un refuge en raison de la violence extrême ou si c'est plutôt une question de logement. Si c'est à cause d'un problème de logement, alors nous devrions envisager une autre solution qui répond à leurs besoins particuliers en tant que personnes âgées et qui tient compte des effets à long terme associés à la transition d'un logement indépendant vers un logement assisté, qui devient souvent une situation permanente. Que se passe-t-il ensuite?

Je pense qu'il faut offrir des services spécialisés qui répondent aux besoins spécifiques de ce groupe de personnes.

Connie Cody: Les victimes de la traite de personnes ont souvent besoin de mesures de soutien uniques pour les aider à se remettre des traumatismes profonds et des mauvais traitements extrêmes qu'elles ont subis.

Êtes-vous d'avis que les femmes qui entrent dans le réseau de refuges et qui ont été victimes de la traite de personnes ont besoin d'une aide, d'un soutien et d'espaces sûrs uniques pour guérir? Pensez-vous que le réseau actuel de refuges offre ce soutien?

Andrea Silverstone: Je suis très heureuse que vous ayez posé cette question. C'était l'objet de ma maîtrise.

J'ai présenté un exposé de position à l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels précisément sur cette question. Il est disponible sur son site Web.

La réponse est sans équivoque: les victimes de la traite ont besoin de mesures très spécialisées en matière d'aide au logement. En général, elles ont besoin d'une aide au logement pendant au moins deux ans, ce qui est très différent de ce dont ont besoin les femmes qui fuient la violence. Elles ont subi un contrôle coercitif à plu-

sieurs niveaux. Habituellement, il y a des antécédents de violence dans l'enfance, de violence familiale, de crime organisé et de gangs. Par conséquent, ces victimes de la traite ont besoin d'un soutien très spécialisé. Il y a quelques exemples de pratiques exemplaires au Canada qui sont soulignés dans l'étude que j'ai réalisée pour l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels.

Connie Cody: J'entends beaucoup de femmes dans ma communauté me dire qu'elles préféreraient vivre dans leur voiture plutôt que dans le réseau actuel de refuges. Elles m'ont dit que la violence et la consommation active de drogues les dissuadent d'avoir recours à ces refuges. C'est particulièrement difficile pour les femmes avec des enfants qui ne veulent pas les exposer à des environnements dangereux et pour les personnes âgées vulnérables.

D'après votre expérience, la consommation active de drogues et la violence dans les refuges constituent-elles un obstacle pour les femmes dans ces situations?

Andrea Silverstone: La réponse est oui, selon le refuge.

Il y a des refuges destinés aux femmes, et je dirais que, dans la plupart des cas, l'expérience n'y est pas la même. Nous n'entendons pas d'histoires de ce genre.

Les femmes se retrouvent souvent dans des refuges pour sans-abri parce qu'elles fuient la violence et qu'elles ont des problèmes de logement et effectivement, elles ne s'y sentent pas en sécurité. Ces refuges ne sont pas sûrs pour les personnes qui ont des enfants.

Je dirais que nous avons non seulement un problème d'hébergement en général, mais aussi un problème de sécurité dans les refuges réservés aux sans-abri. Ce ne sont pas des refuges pour les femmes fuyant la violence, mais des refuges destinés aux itinérants, mais elles s'y retrouvent souvent parce que les installations pour les femmes sont pleines.

Connie Cody: Des études montrent que lorsque le lieu d'hébergement d'une femme est révélé à son partenaire intime violent, en particulier lorsqu'il a été libéré sous caution, elle commence à se sentir extrêmement vulnérable et en danger. La sécurité de toutes les autres femmes hébergées dans le refuge peut également être compromise si le délinquant sait où se trouve la victime.

À votre avis, est-ce que notre système de justice actuel, qui libère des délinquants violents sous caution, compromet la sécurité des femmes dans les refuges partout au Canada?

Andrea Silverstone: Ma réponse, c'est que j'aimerais qu'il y ait une réforme de la mise en liberté sous caution. J'aimerais que nous soyons plus forts pour ce qui est de tenir les agresseurs responsables de leurs actes, en particulier ceux qui risquent de récidiver ou qui se sont révélés dangereux. La réponse est que nous pourrions certainement fournir plus de soutien et plus de freins et de contre-poids dans notre système pour nous assurer que les femmes sont plus en sécurité.

Connie Cody: Diriez-vous que les mauvaises politiques libérales des 10 dernières années sont à blâmer pour tout cela?

Andrea Silverstone: Je ne suis pas une pas experte en la matière, alors je ne pourrais pas dire à qui il faut attribuer le blâme, à qui il appartient, mais j'aimerais voir une réforme de la mise en liberté sous caution. J'aimerais aussi que lorsque la mise en liberté sous caution est offerte à des agresseurs qui risquent de récidiver avec violence, ce risque soit noté et reconnu.

• (1125)

[Français]

La présidente: Voilà votre mot de la fin.

Merci beaucoup, madame Cody.

Madame Gladu, vous avez la parole pour six minutes.

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, Lib.): Merci, madame la présidente.

[Traduction]

Bienvenue à tous les témoins. Merci beaucoup d'être ici.

Le gouvernement est en train de renouveler la Stratégie nationale sur le logement, et cherche à tenir des consultations sur les programmes qui fonctionnent bien et ceux que nous devrions ajouter. J'aimerais beaucoup parler de la question du logement et de ce que le gouvernement devrait faire.

Je vais commencer par vous, madame Silverstone, parce que vous avez parlé de relogement rapide. Recommanderiez-vous certains types de logements ou avez-vous des suggestions à cet égard?

Andrea Silverstone: J'aime beaucoup ce que la personne de Transit Secours a dit au sujet du suivi, alors je pense que nous devons avoir des solutions axées sur les survivantes. Le relogement rapide sera différent pour chacune, en fonction de la collectivité dans laquelle elle vit, du niveau de risque qu'elle court et du niveau de capacité et de soutien dont elle dispose.

Je pourrais vous donner l'exemple d'une femme aisée qui n'a pas accès à ses actifs dans l'immédiat, mais qui y aura accès à un moment donné. Un relogement rapide pour elle pourrait signifier trois à six mois de soutien seulement ou une aide hypothécaire pendant cette période, jusqu'à ce qu'elle retrouve sa stabilité financière. Pour quelqu'un qui n'est pas dans cette situation, un relogement rapide peut prendre la forme d'un logement à long terme dans la collectivité ou même d'un logement de transition à long terme. Quoi qu'il en soit, il n'est pas nécessaire que ce soit un refuge d'urgence avec tout le poids de ce système et les dépenses connexes.

Je pense également qu'il est important que le financement pour le logement ne force pas les femmes à se retrouver dans une partie ou l'autre du système, mais qu'il reconnaisse leurs besoins uniques.

Marilyn Gladu: C'est excellent.

Je vous pose la même question, monsieur Hull-Jacquin.

Marc Hull-Jacquin: Merci.

Je suis d'accord avec Mme Silverstone.

Je pense que notre principal objectif est d'écouter les survivantes et de nous concentrer sur leurs priorités. Un système qui simplifie l'expérience des survivantes perd la nuance des menaces auxquelles elles font face et la complexité de leurs décisions. Il faut un système de logement qui cerne les sous-groupes d'une communauté donnée, qui détermine les services qui leur sont offerts et qui cible ensuite les lacunes — le logement en serait une dans la plupart des communautés —, pour commencer par les besoins des survivantes et y répondre par des politiques et du financement.

Marilyn Gladu: C'est excellent.

Madame Dugal, vous avez fait six recommandations. Est-ce qu'elles se trouvent dans le rapport dont vous avez parlé? Sinon, je vous demanderais de les envoyer à la greffière.

Je vous pose la même question: selon vous, que devrait faire le gouvernement dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement?

Anuradha Dugal: Oui, je vais vous transmettre les recommandations du rapport.

Je tiens notamment à souligner l'importance des prestations de logement transférables pour les femmes et de faire en sorte qu'elles soient disponibles immédiatement. Il ne faudrait pas que les délais soient trop longs ou qu'une personne doive être désignée comme étant sans-abri avant qu'elle puisse recevoir ces prestations. Il y a beaucoup de retards dans le système en ce qui concerne le moment où les prestations peuvent être accessibles, et il y a beaucoup de formalités administratives pour savoir qui peut les obtenir, quand et pour combien de temps. Je suis d'avis qu'il s'agit d'un besoin urgent auquel il faut répondre immédiatement.

En ce qui concerne les voies d'accès à la propriété, ce n'est pas tout le monde qui peut devenir propriétaire, mais l'idée est que la pauvreté et la pauvreté intergénérationnelle mèneront à des expériences de violence futures. Ce n'est pas seulement le traumatisme de la violence existante dans une famille qui mène à ces répercussions intergénérationnelles; c'est aussi la pauvreté à long terme. Les voies d'accès à la propriété accessible dans des zones sûres sont également essentielles pour les survivantes afin qu'elles puissent prendre leurs propres décisions.

Les refuges n'offrent pas beaucoup d'autonomie aux survivantes. Ce que nous essayons de faire, c'est de renforcer l'autonomie, l'indépendance et l'autodétermination. C'est ce que plus d'options de logement permettront aux survivantes.

Marilyn Gladu: Ma prochaine question porte sur la tranche d'âge que nous observons dans le réseau de refuges. Quelqu'un a-t-il des données sur le pourcentage de personnes âgées? Quel est le pourcentage de jeunes femmes? Avons-nous des données à ce sujet?

Allez-y, madame Dugal.

Anuradha Dugal: En général, les personnes qui se trouvent dans les refuges sont celles qui sont plus jeunes, en partie parce que l'acceptation des familles victimes de violence est souvent la priorité. Les formes de violence les plus extrêmes sont souvent subies par les jeunes femmes.

De plus, il existe des politiques qui rendent les choses très difficiles pour les femmes seules, et les femmes âgées sont généralement célibataires. Il y a très peu de places pour elles dans les refuges. C'est sans compter que la vie communautaire est aussi une situation très difficile pour les femmes âgées, puisqu'elles ont vécu seules et qu'elles sont autonomes depuis très longtemps.

• (1130)

Marilyn Gladu: Merci.

Ma collègue, Mme Church, a une brève question à poser.

Leslie Church (Toronto—St. Paul's, Lib.): Merci.

C'est un plaisir d'être ici en tant que remplaçante aujourd'hui, madame la présidente.

Quelle excellente discussion.

Ma question s'adresse à M. Hull-Jacquin. Les coûts liés à la fuite de la violence sont très réels. Vous avez dit que le déménagement, l'entreposage, les coûts initiaux de réinstallation et le retour dans un environnement dangereux sont d'énormes préoccupations pour les survivantes. Votre travail semble combler cette lacune. Comment le gouvernement peut-il mieux reconnaître ces coûts?

[Français]

La présidente: Madame Church, je dois vous interrompre, malheureusement. C'est très ingrat, mais on aura certainement l'occasion d'y revenir. Excusez-moi.

Madame Andréanne Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

D'abord, je remercie tous les témoins. Je prends énormément de notes. C'est un enjeu crucial et primordial.

Comme je l'ai dit hier au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, la problématique du logement a été le thème de mes deux semaines de relâche parlementaire. Alors, je pense qu'il y a quelque chose d'extrêmement important à étudier ici.

Monsieur Hull-Jacquin, ma question est en lien avec la question de ma collègue Mme Church. Votre organisme accompagne souvent des femmes dans des contextes de grande vulnérabilité. Quelle est la principale raison pour laquelle les femmes restent dans ce cycle de la violence? Quels sont les principaux obstacles concrets auxquels elles font face? Est-ce que c'est la peur de l'itinérance, la pauvreté, l'immigration ou le manque de logement?

Marc Hull-Jacquin: Merci, madame Larouche. Je vais répondre en anglais, parce que je suis plus à l'aise en anglais.

[Traduction]

Les motivations des survivantes à fuir une relation de violence sont aussi variées et nuancées que la dynamique ou la relation dans laquelle elles se trouvent. L'intersection des composantes démographiques de l'identité d'une personne — femmes autochtones, femmes âgées, femmes ayant de jeunes enfants, nouvelles arrivantes au Canada, personnes 2ELGBTQI+ et tous les niveaux de revenu qui pourraient se chevaucher — influencera la décision de la survivante de rester ou de partir.

Nous avons aidé des femmes qui vivaient dans des maisons que je n'aurai jamais les moyens de me payer, dans les plus beaux quartiers du Canada, et nous avons aussi aidé des femmes et des enfants à quitter des endroits que je ne qualifierais pas de maison ou de bâtiment physique; nous avons vu toutes les situations entre ces deux extrêmes.

Un système qui répond aux besoins des survivantes et qui les écoute au sujet de ce dont elles ont besoin et du moment où elles en ont besoin sera le plus efficace et le plus rentable.

En ce qui concerne les obstacles auxquels notre organisation est confrontée pour servir un plus grand nombre de familles, c'est très simple. Notre travail consiste à écouter les survivantes et à travailler là où elles ont besoin de nous. Transit Secours est active dans sept grandes villes. Nous déplaçons près de 200 familles par mois. Nous le faisons parce que les refuges, les maisons de transition, les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, les ser-

vices aux victimes et la police font confiance à notre organisation et aux 1 000 bénévoles qui déplacent ces familles. Nous le faisons avec compassion. Nous le faisons en mettant l'accent sur les survivantes. Les obstacles qui empêchent le départ nécessitent des conversations avec les survivantes; nous devons les écouter et attendre leurs directives. Les survivantes racontent leur propre histoire, et ce sont elles les expertes de leur expérience. Le système qui en tient compte répondra à leurs besoins beaucoup plus efficacement que toute présomption que nous ferons au sujet de leur situation.

[Français]

Andréanne Larouche: J'ai une dernière question pour vous. Veuillez essayer d'y répondre rapidement.

La question de la traite des personnes a été un peu abordée précédemment. Est-ce que les ressources traditionnelles sont suffisamment adaptées aux femmes victimes d'exploitation sexuelle ou de traite?

On a parlé de certains traumatismes qui peuvent complexifier les interventions. Quels ajustements seraient nécessaires?

[Traduction]

Marc Hull-Jacquin: Les survivantes d'agression sexuelle ont subi un type de violence très particulier. Comme l'un des témoins l'a indiqué, il existe de nombreuses couches d'oppression, de crime organisé et d'actes potentiels de violence commis par des membres de la famille, des proches ou des partenaires intimes, et tout cela se chevauche. Une organisation comme Transit Secours ne tient pas compte du type de crime que les survivantes ont vécu. Notre travail consiste à reconnaître qu'elles sont victimes de violence et à les faire sortir de leur logement le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, je crois qu'un système qui simplifie à outrance l'expérience des survivantes coûtera plus cher aux contribuables et servira moins bien les victimes. Un système axé sur les refuges plutôt que sur les survivantes imposera également un fardeau indûment élevé aux refuges et aux maisons de transition, qui sont censés tout faire pour les survivantes du mieux qu'ils le peuvent. Un investissement dans l'écosystème des services aux survivantes, qui reconnaît la trentaine d'organisations qui travaillent dans de nombreuses communautés, est une façon plus rentable et plus spécialisée de répondre aux besoins nuancés des survivantes.

• (1135)

[Français]

Andréanne Larouche: Merci beaucoup.

Madame Silverstone, la question du financement des organismes a été abordée par mes collègues. Les organismes communautaires demandent davantage de financement stable et moins de programmes ponctuels. Quel modèle de financement serait le plus utile pour assurer la pérennité des services?

[Traduction]

Andrea Silverstone: Je pense que dans le meilleur des cas, nous envisagerions un financement pluriannuel afin que les organisations puissent planifier de manière appropriée et à long terme. Je pense que l'important en ce qui concerne le financement ou l'investissement dans toute organisation sans but lucratif, c'est de tenir compte des besoins des survivantes. Le financement devrait être accordé en fonction de ces besoins, d'abord et avant tout.

Je pense que c'est une combinaison de cela et, bien sûr, d'investissements à long terme et pluriannuels. Ensuite, comme l'a dit Mme Dugal, je crois, il faut que les personnes qui travaillent dans ce secteur aient un salaire décent, un bon salaire, parce qu'il y a beaucoup d'épuisement professionnel.

[Français]

Andréanne Larouche: Il me reste 30 secondes.

Est-ce que vous voyez des besoins particuliers chez les femmes en région, chez les femmes autochtones ou chez celles vivant avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance? Est-ce que vous êtes en mesure de savoir si elles ont des besoins particuliers?

La présidente: Je regrette, madame, mais le temps nous manque. C'est déjà terminé. Vous aurez l'occasion d'y revenir.

J'entreprends maintenant la deuxième série de questions.

Madame Goodridge, la parole est à vous pour cinq minutes.

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Merci, madame la présidente. Je remercie aussi les témoins d'être ici aujourd'hui.

[Traduction]

Je tiens d'abord à remercier tous les témoins de leur présence. Le travail que vous faites pour une communauté aussi vulnérable est remarquable, surtout que vous le faites chaque jour. Vous avez parlé un peu des problèmes d'épuisement professionnel. Je pense qu'il est très important de le souligner.

Avant d'être ici à Ottawa, j'étais députée provinciale en Alberta, où nous avons présenté la Loi de Clare.

Madame Silverstone, votre organisation figure parmi celles qui assurent ce service. Pouvez-vous expliquer pourquoi la Loi de Clare a été si importante dans le contexte de l'Alberta et ce qu'elle fait exactement?

Andrea Silverstone: En fait, Sagesse est l'organisation qui a milité, avec les survivantes, pour que la Loi de Clare soit adoptée en Alberta. Pendant de nombreuses années, c'est nous qui fournissions le réseau de services sociaux associé à la loi.

Cette mesure législative vise le « droit de savoir et le droit de demander ». Si une personne se trouve dans une relation où elle soupçonne que son partenaire pourrait avoir des antécédents de violence familiale, elle peut demander à la police d'obtenir cette information. Avant, lorsqu'une personne présentait une demande à la police, celle-ci était également transmise à Sagesse, et nous fournissions du soutien et des services avec le réseau de la Loi de Clare. Si vous posez déjà la question, cela signifie que vous êtes déjà préoccupée, et que vous ne devriez probablement pas attendre que la police vous dise si le risque est élevé, moyen ou faible. Votre sixième sens vous parle et vous avez besoin de soutien et de services. Il y a aussi le droit de savoir. Si la police sait qu'une personne a des antécédents de violence familiale qui peuvent mettre la vie d'autres personnes en danger, elle a le droit d'en informer les survivantes ou les personnes qui étaient dans une relation de violence.

La Loi de Clare est excellente, mais son meilleur point, ce n'est pas nécessairement la divulgation par la police. C'est le réseau de soutien social qui accompagne une demande en vertu de la loi. Malheureusement, en Alberta, ce réseau de soutien social n'est plus ce qu'il était. Le système a changé. À mon avis, quoi qu'il arrive, il faut qu'un tel réseau aille de pair avec la Loi de Clare, parce qu'il ne

s'agit pas seulement de ce que la police peut dire à une survivante. En fait, ce n'est pas le facteur déterminant pour assurer la sécurité des survivantes et de leurs enfants.

• (1140)

Laila Goodridge: Merci pour votre réponse.

Madame Dugal, il existe plusieurs refuges pour femmes regroupés sous l'égide d'Hébergement femmes Canada. Je sais que chaque fois qu'un nouveau refuge pour femmes voit le jour, il apporte son lot d'idées nouvelles et d'innovations. Le dernier refuge en date dans ma circonscription, Fort McMurray—Cold Lake, est le refuge Stepping Stones. Il se trouve dans la ville de Cold Lake. Il a une caractéristique vraiment innovante sous la forme d'un chenil. On veille en cela à ce que les personnes qui fuient la violence puissent emmener leurs animaux de compagnie avec elles. Le fait de ne pas pouvoir faire cela avait été identifié comme un obstacle majeur pour beaucoup de personnes.

Pourriez-vous citer quelques-uns des refuges pour femmes qui font un travail exceptionnel et dont nous pourrions nous inspirer? Après tout, nous ne cherchons pas à nous focaliser constamment sur les pires situations; il faut aussi tenir compte des pratiques exemplaires?

Anuradha Dugal: Je tiens à souligner que le programme de Cold Lake est l'un de ceux que nous avons soutenus dans le cadre de notre programme de gestion de projets de nouvelles constructions. Nous soutenons également le fait d'offrir des refuges adaptés aux animaux de compagnie afin d'encourager la construction d'espaces comme ce chenil, car nous reconnaissons que les animaux de compagnie sont essentiels au processus de guérison.

Pour ce qui est des programmes particulièrement intéressants que j'ai observés un peu partout au pays, il y a en Saskatchewan un refuge de deuxième étape appelé Sophia's Place, qui fonctionne en relation avec un projet immobilier du marché libre pour offrir aux femmes des appartements à coût nul ou minime. Plutôt que de construire eux-mêmes, les responsables ont collaboré avec un promoteur afin d'intégrer le refuge à un projet existant. Je trouve ce modèle très intéressant.

De plus, bon nombre des nouveaux YWCA à travers le Canada, que ce soit à Vancouver, à Regina ou ici à Montréal, intègrent de nombreux types d'espaces innovants. Ils proposent notamment des services de garderie, ce qui leur permet de fonctionner selon un modèle à but lucratif — ou du moins à but non lucratif — qui contribue à leur financement et leur permet d'agir comme un carrefour. Les espaces communautaires sont très importants.

Laila Goodridge: Il me reste quelques minutes.

Mme Silverstone a évoqué la réforme de la mise en liberté sous caution. Pensez-vous qu'une réforme de la mise en liberté sous caution est nécessaire et que les libéraux ont échoué à cet égard?

Anuradha Dugal: Absolument. Oui, je le pense. C'est très important.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Dugal et madame Goodridge.

Madame Nathan, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Juanita Nathan: Merci, madame la présidente.

Je souhaite partager mon temps de parole avec Mme Church. Comme elle n'a pas pu poser de question jusqu'ici, je vais lui donner la parole en premier.

Leslie Church: Merci beaucoup.

Monsieur Hull-Jacquin, pour aller droit au but, d'après le travail que vous faites et ce que vous observez, comment le gouvernement pourrait-il mieux prendre en compte la relocalisation en toute sécurité et les coûts qui y sont associés, dans le cadre de notre examen global du système de réponse à la violence fondée sur le genre?

Marc Hull-Jacquin: Quand on parle de logement, ce qui est souvent négligé dans la discussion, ce sont les aspects fondamentaux de la vie quotidienne. Il est important d'avoir un endroit où vivre. Si votre maison est complètement vide, où l'enfant dort-il la nuit? C'est une question assez simple, mais fondamentale à laquelle tous les parents pensent.

Transit Secours comble cette lacune en veillant à ce que les survivantes puissent emporter ce qui leur appartient lorsqu'elles partent. Cela semble compliqué sur le plan logistique, et ça l'est, mais c'est en réalité une affirmation de la part de la survivante que ce qui lui appartient appartient à elle et à ses enfants. Nous pensons aux bienfaits psychologiques et émotionnels que cela procure aux enfants de dormir dans des draps dont ils reconnaissent l'odeur. Autrement dit, nous reconnaissons l'importance de mettre des draps sur un matelas où un enfant s'allonge dans un endroit nouveau pour lui, mais où il peut sentir ce qu'il connaît et ce qu'il reconnaît. C'est quelque chose d'aussi simple que cela que nos bénévoles et notre personnel peuvent offrir à nos clientes.

Un système qui reconnaît la décision très difficile de partir et l'intimidation que subissent bon nombre de nos clientes, et qui offre une solution pratique à grande échelle à l'échelle du pays, est un système qui fera une énorme différence et aidera à briser le cycle de la violence. Lorsque les survivantes font appel à Transit Secours, elles reconnaissent être susceptibles de retourner auprès de leur agresseur. C'est un gain à long terme. Nous existons depuis 10 ans. Nous avons aidé des enfants qui avaient huit ans et qui sont aujourd'hui en passe de devenir des adultes. Je pense très souvent à ces enfants. Je me demande s'ils vont eux-mêmes devenir des survivants ou des agresseurs, ou si la présence de Transit Secours lors de cette nuit fatidique, lorsque la mère a passé cet appel téléphonique, a marqué un tournant dans leur vie.

Nous sommes un maillon de l'écosystème des services. Nous travaillons en étroite collaboration avec les refuges, mais comme nous comblons cette lacune cruciale, c'est l'extension de notre système qui nous permettra d'apporter plus de valeur dans un plus grand nombre de régions, en particulier dans les collectivités rurales et autochtones.

• (1145)

Juanita Nathan: Merci.

Ma première question s'adresse à Mme Silverstone.

Je sais que les refuges fonctionnent généralement dans l'anonymat. Même s'ils sont situés dans des villes ou des rues très fréquentées, ils ne font généralement pas de publicité. Ils prennent la sécurité très au sérieux. Avez-vous déjà vu des conjoints sortis de prison se rendre dans des refuges à la recherche de leur partenaire?

Andrea Silverstone: Selon mon expérience, il existe un mélange de différents modèles. Certains refuges considèrent qu'ils doivent rester sous le couvert de l'anonymat au sein de la collectivité, alors

que d'autres ne font rien de cela. Il y a de bonnes raisons pour ces deux choix.

Au cours de ma carrière, je n'ai vu que deux fois des agresseurs se présenter dans des refuges à la recherche de quelqu'un, avec l'intention de lui faire du mal. Dans la plupart des cas, si un agresseur cherche la personne qu'il a maltraitée, il le fera dans des lieux qui lui offrent un accès plus facile. Récemment, il y a eu un cas terrible à Calgary où l'agresseur s'est rendu dans une école. C'est l'un des lieux les plus à risque. Les lieux de travail, les écoles et les communautés religieuses sont, je pense, les endroits où l'on voit le plus souvent des agresseurs se présenter avec l'intention de terroriser leur victime.

Juanita Nathan: Merci.

Mon intervention ne concerne que l'Ontario et, plus particulièrement, Toronto. Il existe un centre d'accueil central. Cependant, pour que les femmes trouvent un logement... Les personnes hébergées dans des refuges sont placées sur une liste prioritaire en matière de logement, mais la liste d'attente est si longue qu'il leur est difficile de trouver un logement sur-le-champ.

Pouvez-vous nous dire quels changements seraient bénéfiques pour les femmes avant même qu'elles n'entrent dans un refuge, si elles pouvaient obtenir un logement? Par exemple, elles recherchent souvent un soutien communautaire auprès d'organismes qui offrent des services de counselling ou d'autres types d'aide. Serait-il avantageux pour elles d'être inscrites sur la liste dès ce moment-là?

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Nathan.

Madame Silverstone, si vous n'en parlez pas dans une prochaine réponse, je vous suggère d'envoyer une réponse par écrit. Je vous remercie de cet échange.

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Dugal, c'est à vous que je vais poser mes questions pour les deux minutes et demie qu'il me reste dans le cadre de cette étude tellement intéressante et importante.

Comment peut-on concilier un éventuel leadership fédéral avec le respect des compétences du Québec en matière de services sociaux et d'hébergement?

Anuradha Dugal: Si je comprends bien, vous voulez que je dise si le fédéral devrait contrôler le système d'hébergement au Québec. Est-ce un peu ça?

Andréanne Larouche: Nous parlons de ce dossier dans le cadre d'une étude au gouvernement fédéral, alors que l'hébergement et les services sociaux relèvent de Québec. Comment est-ce qu'on peut concilier les deux?

Anuradha Dugal: Oui, je comprends.

Premièrement, je mentionnerais les trois associations du Québec qui ont la responsabilité, en effet, d'aider et de soutenir les maisons d'hébergement au Québec. Le Québec mène certaines consultations et a déjà un plan d'action pour prévenir les violences conjugales et sexuelles. Je pense que, présentement, les organismes du Québec ont besoin de plus de consultations avec le gouvernement du Québec. S'il y a un manque, ils vont vers le gouvernement fédéral, parce qu'ils sont entendus.

Les politiques fédérales influencent les politiques au Québec en ce sens que le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe est un mécanisme qui sert à prévenir la violence au Canada en général. Alors, je soutiens absolument l'autonomie des organismes du Québec qui font ce travail depuis des années. D'ailleurs, ils le font très bien.

• (1150)

Andréanne Larouche: Il me reste 30 secondes. Je vais poser ma question en 15 secondes, et vous répondrez en 15 secondes.

Plusieurs groupes dénoncent le fait que les femmes âgées de 65 à 74 ans demeurent dans des situations de violence parce qu'elles n'ont tout simplement pas les moyens financiers de partir, notamment en raison de revenus de retraite insuffisants et du coût élevé des logements. Avez-vous constaté ce manque de moyens financiers?

Il reste 10 secondes pour répondre à la question.

Anuradha Dugal: Oui, absolument. Pour moi, les pensions pour ce groupe de femmes devraient être accrues et être versées en plus de leurs prestations pour le logement.

La présidente: Merci beaucoup, madame Dugal.

Madame Roberts, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci aux témoins pour tout l'excellent travail accompli pour aider les femmes.

Je voudrais poser une question aux trois témoins, une question à laquelle je leur demanderai de répondre par oui ou par non.

Ce matin, j'ai eu le plaisir de rencontrer des femmes formidables que je qualifierais d'héroïnes. L'organisme qu'elles représentent s'appelle Our Heart on Our Sleeve. Ces femmes ont subi des violences sexuelles et des violences à un très jeune âge, et leurs préoccupations sont doubles. La première est qu'elles n'ont pas le sentiment que les lois sur la réforme de la mise en liberté sous caution les protègent. La seconde est qu'il devrait y avoir un registre pour toutes les personnes qui ont commis ces crimes.

Je vais commencer par vous, monsieur Hull-Jacquin. Pensez-vous que les réformes en matière de mise en liberté sous caution soutiennent et protègent suffisamment les femmes, oui ou non?

Marc Hull-Jacquin: Je vous remercie pour cette question. Comme ce n'est tout simplement pas mon domaine d'expertise, je vais m'abstenir de répondre.

Anna Roberts: D'accord.

Madame Silverstone, pouvez-vous répondre par oui ou par non?

Andrea Silverstone: Oui, mais cela ne représente qu'une partie de l'ensemble des mesures que nous devons prendre.

Anna Roberts: D'accord.

Madame Dugal, pensez-vous que les réformes en matière de mise en liberté sous caution protègent nos femmes?

Anuradha Dugal: Je pense qu'il faut accorder davantage d'attention à la manière dont elles peuvent protéger les femmes, à la façon dont elles sont mises en œuvre, et, tout comme Mme Silverstone, je suis d'accord pour dire qu'il faut plus qu'une simple réforme de la mise en liberté sous caution.

Anna Roberts: Ma prochaine question s'adresse à vous, madame Silverstone.

Vous avez toutes parlé du logement, et nous savons que nous manquons de logements, en particulier pour les personnes âgées seules, qui sont... Malheureusement, l'équité fiscale à leur égard est irréaliste. Les personnes âgées seules paient plus d'impôts que les couples. Nous devons veiller à changer cela.

Il y a une chose qui me laisse un peu perplexe. Nous faisons face à cette crise du logement, et nous avons ces survivantes qui tentent de trouver un logement abordable. Pourquoi leurs agresseurs ne sont-ils pas tenus de prendre en charge une partie de ces coûts? Pourquoi ne leur demandons-nous pas des comptes en leur disant: « Vous avez commis ce crime; maintenant, vous allez payer votre dû. »

Ne pensez-vous pas qu'ils devraient avoir des comptes à rendre et assumer la responsabilité de leurs actes?

Andrea Silverstone: Oui, tout comme la Cour suprême du Canada, puisqu'elle vient d'adopter un nouveau recours en justice en matière de violence entre partenaires intimes. Lorsque les auteurs de ces actes disposent d'actifs financiers, il existe désormais au Canada un mécanisme permettant de les poursuivre.

Anna Roberts: Je ne sais pas si vous avez entendu parler de Cait Alexander. Elle dirige un organisme appelé EVE. Elle a témoigné devant ce comité il y a quelques années. Malheureusement, cela ne s'est pas très bien passé, mais l'une des choses que nous savons, c'est que la violence entre partenaires intimes a augmenté de 76 %.

Comment pouvons-nous continuer sur cette voie sans apporter de changements pour faire en sorte que ce chiffre... Selon moi, ce ne devrait pas être soixante-seize pour cent, mais bien zéro pour cent, mais nous continuons à ignorer l'importance de toutes les lois en jeu, en particulier en ce qui concerne la réforme de la mise en liberté sous caution.

Si nous ne protégeons pas ces femmes, alors nous devons cesser de nous mentir les unes aux autres. Soit nous intervenons sur le plan légal, soit nous changeons notre façon de les protéger. Or, comment pouvons-nous y arriver si nous ne modifions pas les lois?

Quelqu'un veut-il tenter une réponse?

Andrea Silverstone: Je peux dire rapidement qu'il s'agit selon moi de changer les lois, mais c'est bien plus que cela. Nous devons changer les normes, les attitudes, les valeurs et les croyances en vogue au Canada concernant la façon dont nous abordons les enjeux de violence fondée sur le genre et les questions de genre.

Ce comité s'est penché sur les idéologies antiféministes et la misogynie. Je crois que ce comité pourrait également mener une étude sur la ménopause. Tous ces éléments contribuent à façonner la façon dont la société perçoit les sexes et dont elle perçoit les femmes.

Cela ne se limite pas à un seul aspect. Il faut une réponse qui tient compte de l'ensemble de la société.

• (1155)

Anna Roberts: Diriez-vous également qu'il faudrait un volet éducatif afin de sensibiliser nos hommes à la valeur des femmes et à l'importance de travailler ensemble? Les hommes ne devraient pas avoir ce pouvoir sur les femmes.

J'ai rencontré plusieurs survivantes, et je peux vous dire que d'après les récits que j'ai entendus, le conjoint violent vient d'une famille où son père ou son grand-père a fait la même chose.

Diriez-vous qu'un volet éducatif doit être mis en place pour garantir que ce changement se produise au sein de la société?

Andrea Silverstone: Je suis tout à fait d'accord avec cela.

Anna Roberts: Monsieur Hull-Jacquin, allez-y.

Marc Hull-Jacquin: Si vous me le permettez, Transit Secours recrute environ 1 000 bénévoles à l'échelle du pays, dont beaucoup sont des hommes.

[Français]

La présidente: Merci, monsieur Hull-Jacquin. Le temps passe si vite.

Madame Nguyen, vous avez la parole pour cinq minutes.

Chi Nguyen (Spadina—Harbourfront, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

[Traduction]

Un grand merci aux témoins d'être ici pour aborder ce très important sujet. Il est essentiel que nous continuions à sonder et à comprendre certains des aspects auxquels nous devons nous attaquer dans nos systèmes, afin que les femmes puissent véritablement envisager une vie à l'abri de la violence.

Pour faire suite à la question de Mme Goodridge concernant les exemples de pratiques exemplaires, je me demande si Mme Dugal pourrait nous faire part des interventions politiques aux niveaux provincial et municipal qui fonctionnent particulièrement bien. Je pense à celles que nous tenons à voir porter à l'attention du pays tout entier.

Anuradha Dugal: Un exemple a déjà été mentionné: la loi de Clare. Je pense qu'elle change la donne. De nombreuses provinces sont en train de l'adopter.

Il existe de nombreuses initiatives régionales, notamment des programmes comme Ask for Angela. Il s'agit d'un programme qui se focalise principalement sur la prévention des agressions sexuelles, mais qui est également important.

Les refuges sont un autre modèle qui a été mis en place dans différentes régions. En fonction des besoins des collectivités du Nord comme le Nunavut... Les refuges sont extrêmement importants, car il y en a très peu et les distances entre eux sont très grandes.

Je pense que ces exemples dépendent aussi un peu des différentes localités et des besoins particuliers de ces dernières.

Chi Nguyen: Merci beaucoup.

Je vais maintenant poser une question sur le rôle du gouvernement fédéral.

De nombreux services d'hébergement et d'aide au logement sont assurés par les provinces et les territoires, les municipalités et les

organismes communautaires. Pourriez-vous chacun nous dire en quelques mots quel pourrait être le rôle approprié du gouvernement fédéral, au-delà du financement et de l'octroi de ressources? Quelle est notre place dans ce domaine?

Marc Hull-Jacquin: Je vais peut-être commencer par donner un exemple.

Il y a quelques années, Transit Secours a reçu un financement du gouvernement fédéral pour mettre en place et développer une pratique prometteuse. Le gouvernement fédéral considérait Transit Secours comme une approche innovante pour répondre à la violence fondée sur le genre et la prévenir. Nous avons reçu des fonds pour nous développer et créer des antennes dans les provinces des Prairies — l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Sur une période de trois ans, nous avons pu nouer des relations avec les refuges, la police et les forces de l'ordre locaux, puis commencer à accueillir des survivantes et à leur fournir un espace sécuritaire.

Transit Secours considère que le rôle du gouvernement fédéral consiste à identifier ces pratiques prometteuses, et à soutenir les approches prometteuses et innovantes de mise à l'échelle. Il doit en outre miser sur une approche propre à chaque communauté lors des analyses qu'il effectue pour établir où se situent les lacunes afin que les services disponibles dans une partie du pays soient accessibles dans tout le pays, le cas échéant.

Anuradha Dugal: Le plan d'action national visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre devrait favoriser l'uniformisation des niveaux de service et la réduction des inégalités régionales — tant en matière de financement que d'accessibilité —, afin d'assurer que chaque survivante, dans chaque région, ait accès rapidement à un espace sécuritaire, un logement et un soutien appropriés et durables. Selon nous, c'est là que le gouvernement fédéral devrait intervenir dès maintenant.

Andrea Silverstone: Nous considérons que le gouvernement fédéral est responsable de notre Code criminel, ainsi que de certaines parties de la Loi sur le divorce. Il est également très important que le gouvernement tienne compte de la violence fondée sur le genre lorsqu'il élabore des lois.

La violence domestique et la violence à l'égard des personnes sont des questions de santé publique, et l'Agence de la santé publique du Canada doit les traiter comme telles. Le plan d'action national de Femmes et Égalité des genres Canada est excellent, mais nous devons également considérer cela comme un enjeu de santé publique à l'échelle du Canada.

Chi Nguyen: Je vais poser une question complémentaire concernant l'accès en milieu rural et certains des problèmes liés à la mise en place des infrastructures.

Je vis dans une circonscription du centre-ville. Je sais que nous avons des capacités là-bas. Certes, il nous en faudrait plus, mais les femmes savent qu'il existe des endroits où aller.

Madame Silverstone, pouvez-vous nous dire ce que nous pourrions faire, en tant que système, pour répondre aux besoins des personnes vivant en milieu rural?

• (1200)

Andrea Silverstone: Nous travaillons beaucoup dans les collectivités rurales et isolées. Nous sommes présents en Alberta et en Saskatchewan. L'une des choses qui me dérangent le plus, c'est que c'est votre code postal qui détermine le niveau de service dont vous pourrez bénéficier. Cela ne devrait pas être le cas. Il faut de l'équité, pas de l'égalité. Cela signifie qu'il faut allouer des fonds supplémentaires pour les personnes qui vivent dans les collectivités rurales et isolées. Il faut accorder plus de ressources aux services ruraux et isolés pour tenir compte du fait qu'il y a des coûts supplémentaires en région et, par conséquent, moins de services. C'est probablement l'un des points les plus importants à retenir.

De plus, le Canada doit améliorer la mise en place des infrastructures à l'échelle de ce grand et très vaste pays qui est le nôtre, notamment pour l'Internet, les services téléphoniques et les services de transport.

Ce sont là deux points que je qualifierais de très névralgiques.

Chi Nguyen: Il y a une allocation-logement transférable pour les victimes de violence fondée sur le genre. Est-ce que cela fonc-

tionne? Y a-t-il trop de formalités administratives? Comment pouvons-nous rendre ce système plus efficace?

Je suis désolée. Je sais qu'il ne nous reste qu'environ six secondes.

[Français]

La présidente: C'est excellent, vous êtes arrivée exactement à zéro.

Mesdames, monsieur, nous vous remercions de vous être rendus disponibles aujourd'hui. Nous vous en sommes reconnaissants.

Nous allons clore notre première heure maintenant.

Je suspends la séance. Nous la reprendrons un peu plus tard à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>